

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année forment la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, seul, \$1 0 0  
Abonnement à l'Album Mensuel, littéraire et Musical, seul, \$1 0 0  
Aux deux publications réunies, \$2 10 0

PRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-dessous, première insertion, \$2.00  
Dix lignes et au-dessous, première insertion, \$3.00  
Au-dessus par lignes, \$4.00  
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Afranchir les lettres.)

### CHEMIN DE FER

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.



Avis aux Contracteurs de Bois.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU de la COMPAGNIE du CHEMIN DE FER du ST. LAURENT et de l'ATLANTIQUE, jusqu'au 9e jour de JANVIER prochain, pour la description de bois suivant, pour la construction du chemin depuis la Fleuve St. Laurent jusqu'à un point dans le township d'Acton, distance d'environ 45 milles, pour être livré avant le PREMIER AOUT 1847, sur la li ne du chemin, à tels points qui seront fixés par l'ingénieur, savoir :

PIECES DE BOIS LONGITUDINALES, sciées, de 8 pouces carrés sur 12 pouces, de 18, 27 et 35 pieds de long, consistant en Pin ou Epinette rouge de la meilleure qualité. Aussi, parois de chêne ou d'Epinette rouge, pour traverses, de 21 pouces d'épais, de 6 pouces de large et de 8 pieds de long. Le tout pour être livré, bon, loyal et marchand, tant bois que barres, x-mpts de nouveaux bois de crèssaves ou de fentes, et ne devant en aucun cas être du jeune bois.

Le BOIS sera livré à des points n'excédant pas un quart de mille de distance en distance, sur la division suivante du chemin savoir :

PREMIERE DIVISION, s'étendant depuis le fleuve St. Laurent jusqu'au Richelieu, à Berthel.

SECONDE DIVISION, s'étendant depuis la rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe.

TROISIEME DIVISION, depuis St. Hyacinthe jusqu'au point ci-dessus mentionné dans le Township d'Acton.

Les soumissionnaires établiront, 1° le montant et la sorte de bois qu'ils fourniront, 2° sur laquelle de ces divisions ils le livreront; 3° le prix par pied courant de pièces de chaque sorte de bois; 4° le prix de chaque traverse de chêne ou d'Epinette rouge.

Les personnes offrant de contracter pour bois ou traverses qui sont inconnues à l'ingénieur ou aux Directeurs sont priées d'accompagner leurs propositions de références quant à leur caractère, ou à leur capacité; et dans tous les cas une proposition sera acceptée et un contrat fait, le contracteur sera tenu de donner les noms de deux personnes respectables et mises sur pied pour la fidélité exécution du contrat, suivant les termes convenus.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie, Petite Rue St. Jacques No. 18, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie }  
9 décembre 1846 }

### COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES personnes qui ont bien l'honneur d'annoncer qu'il est expédié par les PROCHAINES MAILLES ANGLAIS, le 12 et 21 Décembre courant, leurs commandes pour le printemps et qu'ils se chargent de tous les ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES D'ART, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, MÉDECINE, JURE, etc., Gravures, Cartes Géographiques, Globes, enfin de tous les objets de manufactures Françaises.

E. R. FABRE, et Cie.  
Librairie Canadienne, rue St. Vincent, No. 3.  
9 déc.

### TRAITÉ Sur les Lois Civiles ou BAS-CANADA.

Par Henri Desrivieres Beaubien.  
TROIS VOLS., IN-8.—PRIX 20s.  
En Vente Chez  
E. R. FABRE, et Cie.  
Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, No. 3.  
9 déc.

### VOITURES, SLEIGHS, CARROSES.

No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St. Laurent, quelques heures plus loin que le Nouveau Marché, informe respectueusement les habitants de Montréal, qu'il vient d'arriver de Londres et de Paris, et qu'étant en possession des patrons les plus récents et appréciés par la mode, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à mériter une part du patronage public. Si, à prix en toute circonstance seront raisonnables. M. G., a en main une grande variété de Sleighs. Les réparations et la peinture de voitures seront faites avec ponctualité et la plus grande attention.  
Montréal, 9 déc. 1846.

### INSTITUT CANADIEN.

AVIS.

LES membres de l'INSTITUT CANADIEN sont informés qu'après avoir lu une Résolution passée à la séance du 26 novembre dernier, tous les membres de cette institution qui, au premier janvier 1847 n'ont pas payé tout le montant de leurs contributions échues avant cette époque, ne seront plus considérés comme membres de cette société et leurs noms seront biffés de la liste des membres de l'Institut.

Ceux qui voudront payer leurs contributions doivent s'adresser au trésorier, soussigné, qui sera toujours prêt à les recevoir au bureau de MM. Chénier & Dorion, rue St. Vincent.

V. P. W. DORION, Etud. en Droit,  
Montréal, 4 Déc. 1846. Trésorier de l'Institut.

### PELLETIERIES.

Le soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletieries, consistant en Martre naturelle, Ceureuil, Renard, Castor, Neutrin, Vision, Loutrou, Loup marin lustré et naturel et aussi des soutiers de Chevreuil de Lorette et des Raquettes.

A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chaperelle de Londres, une porte au nord de la place d'Armes, rue Notre-Dame.

ANDREW HAYES.  
4 décembre.

### PIANO A VENDRE.

UN excellent PIANO de 6 Octaves, fait par Broad-wool, en très bon ordre, appartenant à une personne qui part pour l'Angleterre Prix: \$27 10 au comptant. On peut le voir en s'adressant au soussigné No. 4 rue St. Pierre.

GEORGE ANDERSON.  
9 déc.

### BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Extrait.

Montant du aux personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846. .... £10,603 1 5  
20 Nov.—Montant déposé durant les trois mois finissant à cette date: ..... £11,427 3 10  
Do Montant retiré: ..... 5,746 7 11  
Augmentation depuis le 31 Aout 5,730 15 11

Cr.  
Montant dû aux personnes qui ont déposé à cette date: ..... £16,833 17 4  
La Banque sera ouverte comme d'ordinaire TOUS LES JOURS de DIX heures à TROIS, et les SAMEDIS et les LUNDIS de SIX à HUIT heures.  
Par ordre du Bureau  
JOHN COLLINS, Caissier.

Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal, 4 déc. 1846 }

### NOUVELLE EXHIBITION.

Dans l'appartement du million, au-dessous de la Salle des Odd-Fellows  
GRANDE RUE St. JACQUES.

MARDI, (HIER), le 8 Décembre, a été ouvert l'exhibition  
D'un Paysage Italien  
Avec FIGURES MOUVANTES, la Peinture a été exécutée par un des meilleurs artistes Italiens.

—Aussi—  
Une Nouvelle illusion d'OPTIQUE du  
Proteoscope  
De l'Institution Polytechnique de Londres  
AVEC  
AUTOMATES PARLANT  
Et autres amusements plaisants et étonnants.  
Entrée: 30 sous—Enfants: moitié prix—On commence à SEPT heures et DEMIE.  
9 déc.

A vendre à la Librairie Canadienne,  
LE  
CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL,  
POUR L'ANNÉE 1847.

CE CALENDRIER contient outre une liste complète du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec, les Époques Ecclesiastiques notamment celles concernant la Canada l'Ordre ou l'Ordre des rubriques, la Liste et les Termes des Cons de Justice, la Liste des principaux Officiers du Gouvernement, des Membres de la Législature du Bas-Canada des Magistrats, des Examinateurs des Institutions pour Québec et Montréal et des Commissaires d'École pour la Cité de Montréal, des Commissaires pour l'exécution des Païsses, des Juraats, des Notaires, des Médecins, des Milices de la Province du Canada, etc., etc.

Le Calendrier Ecclesiastique et Civil se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.  
4 déc. CHEZ E. R. FABRE & Cie.

### TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE.

PAR T. F. MOLT,  
Organiste de la Cathédrale de Québec.

Ce plan très bon et bien conçu, est aussi bien exécuté. L'AUTEUR, en restant fidèle au but qu'il s'est proposé, en dérivant une méthode dans laquelle toutes les difficultés sont traitées graduellement et se développent avec beaucoup d'art et de mesure, a su donner à ses leçons un véritable intérêt musical.

Les études qu'il a composées, et qui sont en grand nombre, sont remarquables par l'éclat et la distinction du chant.

Tous ceux qui ont eu l'avantage de lire ce Traité de Chant, s'accordent à dire que M. MOLT a rendu un véritable service à l'art, en consignait dans cet ouvrage le résultat de son expérience, et en livrant pour ainsi dire au public le secret de ce style simple et élevé, de cette diction noble et vraie, caractère distinctifs du talent de l'auteur.

Depuis quelques années, Mr. MOLT est professeur de chant, et sa classe est une des plus fécondes et des plus brillantes. Personnes n'étaient plus apte à publier un traité de chant que notre artiste, comme organisateur et comme professeur, il avait donné trop de garanties pour que son ouvrage ne fut pas accueilli avec toute la faveur qu'il mérite.

Pour avoir un style à soi propre dans l'Art du Chant, il faut étudier la musique vocale de toutes les écoles et de tous les maîtres: et maintenant que le chant large et expressif est bien distinct du chant d'agilité et d'exécution, quelque soit le génie créateur, italien, anglais, français ou allemand, qui vient imposer au monde musical de nouvelles formules mélodiques, pour le chanteur le fond n'en restera pas moins toujours le même, et celui qui aura le mieux développé ses moyens et assumé sa voix aux exigences de la vocalisation, celui qui saura le mieux phraser, accentuer, prononcer, abstraction faite des dons naturels, tels que la parfaite qualité de la voix, la grâce, le charme, la chaleur, etc., celui-là sera un excellent chanteur.

Adressez franco au propriétaire soussigné,  
STANISLAS DRAPEAU.  
Bureau de la Revue,  
15, Rue St. Vincent,  
MONTREAL.

### ANALYSE

De la traite d'Economie Politique de J. Bc. Say. LIVRE SECOND. DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES. CHAPITRE PREMIER. Des fondemens de la valeur des choses.

Dans le livre qui précède j'ai exposé les principaux phénomènes de la production. On a pu voir que nous devons à l'industrie humaine aidée des capitaux et des fonds de terre, toutes les utilités créées, premiers fondemens des valeurs. On a pu voir de plus en quoi les circonstances sociales et l'action du gouvernement sont favorables ou nuisibles à la production.

Dans ce livre-ci, après avoir fixé nos idées sur les causes qui déterminent le taux de la valeur produite, nous chercherons à connaître la manière et les proportions suivant lesquelles elle se distribue dans la société, et forme les revenus des personnes qui la composent. Nous sommes obligés de revenir en commençant sur quelques principes élémentaires.

Évaluer une chose, c'est déclarer qu'elle doit être estimée autant qu'une certaine quantité d'une autre chose qu'on désigne. Toute autre chose, pourvu qu'elle ait une valeur, peut servir de terme de comparaison. Ainsi, une maison peut être évaluée en blé comme en argent. Si, lorsqu'on évalue une maison vingt mille francs en argent, on a une idée un peu plus précise de sa valeur que lorsqu'on l'évalue mille hectolitres de froment, c'est uniquement parce que l'habitude d'apprécier toute chose en numéraire, nous permet de nous former une idée exacte de ce que peuvent valoir vingt mille francs, c. à d. l'idée des choses qu'on peut avoir par vingt mille francs, plus vite et plus exactement que nous ne pouvons nous former une idée des choses qu'on peut avoir en échange de mille hectolitres de froment. Néanmoins, en supposant que le prix de chaque hectolitre de froment soit de vingt francs, ces deux évaluations sont pareilles.

L'évaluation est vague et arbitraire tant qu'elle n'emporte pas la preuve que la chose évaluée est généralement estimée autant que telle quantité d'une autre chose. Le propriétaire d'une maison l'évalue 22 mille francs: un indifférent l'évalue 18 mille francs: laquelle de ces deux évaluations est la bonne? Ce peut n'être ni l'une ni l'autre. Mais lorsqu'une autre personne, dix autres personnes, sont prêtes à céder en échange de la maison, une certaine quantité d'autres choses, vingt mille francs par exemple, ou mille hectolitres de blé, alors on peut dire que l'évaluation est juste. Une maison qu'on peut vendre, si l'on veut, 20 mille francs, vaut 20 mille francs. Si une seule personne est disposée à la payer ce prix; s'il lui est impossible, après l'avoir acquise, de la revendre ce qu'elle lui a coûté, alors elle l'a payé au-delà de sa valeur. Toujours est-il vraie qu'une valeur incontestable est la quantité de toute autre chose qu'on peut obtenir, du moment qu'on le désire, en échange de la chose dont on veut se débarrasser.

Sachons maintenant quelles sont les lois qui fixent, pour chaque chose, sa valeur courante ou son prix courant, quand c'est en monnaie courante que sa valeur est désignée.

Les besoins que nous éprouvons nous font désirer de posséder les choses qui sont capables de les satisfaire. Ces besoins sont très divers. Ils dépendent de la nature physique et morale de l'homme, du climat qu'il habite, des mœurs et de la législation de son pays. Il a des besoins de corps, des besoins de l'esprit et de l'âme; et des besoins pour lui-même, d'autres pour sa famille, d'autres encore comme membre de la société. Une peau d'ours et un renne sont des objets de première nécessité pour un Lapon, tandis que le nom même en est inconnu au portefaix de Naples. Celui-ci de son côté, peut se passer de tout, pourvu qu'il ait du macaroni. Nous ne considérons encore ces besoins que comme des quantités données, sans en rechercher les causes.

De ces besoins, les uns sont satisfaits par l'usage que nous faisons de certaines choses que la nature nous fournit gratuitement, telles que l'air, l'eau, la lumière. Nous les nommons richesses naturelles, parce que la nature seule en fait les frais. Comme elles les donne indifféremment à tous, personne n'est obligé de les acquérir au prix d'un sacrifice quelconque. Elles n'ont donc point de valeur échangeable. D'autres besoins ne peuvent être satisfaits que par l'usage d'une multitude de choses que l'on n'obtient point gratuitement, et qui sont le fruit de la production. Comme ce sont de véritables biens, et que l'échange qui en constate la valeur, de même que les conventions au moyen desquelles ils deviennent des propriétés exclusives, ne sauraient se rencontrer autre part que dans l'état de société, on peut les nommer des richesses sociales. Ce sont ces dernières seules que nous étudions. Le motif qui détermine les hommes à faire un sacrifice quelconque pour se rendre possesseurs

d'un produit, est le besoin que ce produit peut satisfaire, la jouissance qui peut naître de son usage. Or, l'action de cette cause première reçoit plusieurs modifications importantes.

Les facultés des consommateurs sont très diverses; ils ne peuvent acquérir les produits dont ils ont envie qu'en offrant d'autres produits de leur propre création ou plutôt de la création de leurs fonds productifs, qui se composent, on doit s'en souvenir, de la capacité industrielle des hommes, et des propriétés productives de leurs terres et de leurs capitaux; l'ensemble de ces fonds compose leur fortune. Les produits qui résultent du service qu'ils peuvent rendre, ont des bornes, et chaque consommateur ne peut acheter qu'une quantité de produits proportionnée à ce que lui-même peut produire. De ces facultés individuelles résulte une faculté, une possibilité générale en chaque nation d'acquiescer les choses qui sont propre à satisfaire les besoins de cette nation. En d'autres mots, chaque nation ne peut consommer qu'en proportion de ce qu'elle produit.

Ce qu'elle peut produire ne dépend pas uniquement de l'étendue de ses fonds productifs, mais encore de ses goûts. Pour une nation apathique et paresseuse, les jouissances qui naissent du développement de nos facultés physiques et intellectuelles, et celles que procurent les richesses, ne valent pas le bonheur de ne rien faire. Les hommes n'y produisent pas autant qu'on les voit produire chez une nation plus développée. Quoiqu'il en soit, chaque individu, ou chaque famille sont obligés de faire une sorte de classement de leurs besoins pour satisfaire ceux auxquels ils attachent plus d'importance, préférablement à ceux auxquels ils en attachent moins. Ce classement exerce une fort grande influence sur le bonheur des familles et de l'humanité en général. La morale la plus utile est peut-être celle qui fournit aux hommes des notions pour le faire judicieusement; mais cette considération n'est pas ce qui doit nous occuper ici; nous ne considérons encore ce classement que comme une chose de fait et d'observation. Or, il est de fait que chaque homme, soit en vertu d'un plan arrêté d'avance, soit pour obéir aux habitudes prises, ou aux impulsions du moment, au moyen du revenu dont il dispose et qu'elle qu'en soit la source, fait telle dépense préférablement à telle autre; et lorsqu'il est arrivé ainsi aux bornes de ses facultés, il s'arrête et ne dépense plus rien, à moins qu'il ne dépense le revenu d'une autre personne; alors cette autre personne dépense d'autant moins: la conséquence est forcée.

(A continuer.)

### ÉCONOMIE POLITIQUE.

PÉTITION CONTRE LE SOLEIL.

NOUS AVONS promis de revenir sur les Sophismes économiques de M. Frédéric Bastiat. Nous tenons aujourd'hui notre promesse en publiant la pétition des fabricans de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, réverbères, mouchettes, éteignoirs, et des producteurs de suif, huile, résine, alcool, et généralement tout ce qui concerne l'éclairage. C'est une spirituelle satire, une critique des plus vives et des plus justes des douanes considérées comme principes d'une absolue convenance et moyens normaux d'accroître la richesse nationale.—Journal des Débats.

A MM. LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Messieurs,

Vous êtes dans la bonne voie. Vous repoussez les théories abstraites; l'abondance, le bon marché, vous touchent peu. Vous vous préoccupez surtout du sort du producteur. Vous le voulez affranchir de la concurrence extérieure, en un mot, vous voulez réserver le marché national au travail national.

Nous venons vous offrir une admirable occasion d'appliquer votre... comment dirons-nous? votre théorie? Non, rien n'est plus trompé que la théorie; votre doctrine? votre système? votre principe; mais vous n'aimez pas les doctrines, vous avez horreur des systèmes, et, quant aux principes, vous déclarez qu'il n'y a pas en économie sociale, nous dirons donc votre pratique, votre pratique sans théorie et sans principe.

Nous subissons l'intolérable concurrence d'un rival étranger placé, à ce qu'il paraît, dans des conditions tellement supérieures aux nôtres, pour la production de la lumière, qu'il en inonde notre marché national à un prix fabuleusement réduit; car, aussitôt qu'il se montre, notre vente cesse, tous les consommateurs s'adressent à lui, et une branche d'industrie française, dont les ramifications sont innombrables, est tout à coup frappée de la stagnation la plus complète. Ce rival, qui n'est autre que le soleil, nous fait une guerre si acharnée, que nous soupçonnons qu'il nous est suscité par la perfide Albion (bonne diplomatie pour le temps qui court!), d'autant qu'il a pour cette lie orgueilleuse des ménages dont il se dispense envers nous.

Nous demandons qu'il vous plaise faire une loi qui ordonne la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, abat-jour, contrevents, volets, rideaux, vasistas, mila-de-bœuf, stores, en un mot, de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures par lesquelles la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les maisons, au préjudice des belles industries dont nous nous flatons d'avoir doté le pays, qui ne saurait sans ingratitude nous abandonner aujourd'hui à une lutte si inégale.

Veuillez, Messieurs les députés, ne pas prendre notre demande pour une satire, et ne la repoussez pas du moins sans écouter les raisons que nous avons à faire valoir à l'appui.

Et d'abord, si vous fermez, autant que possible, tout accès à la lumière naturelle, si vous créez ainsi le besoin de lumière artificielle, quelle est en France l'industrie qui, de proche en proche, ne sera pas encouragée?

S'il se consomme plus de suif, il faudra plus de bœufs et de moutons, et, par suite, on verra se multiplier les prairies artificielles, la viande, la laine, le cuir et surtout les engrais, cette base de toute richesse agricole.

S'il se consomme plus d'huile, on verra s'étendre la culture du pavot, de l'olivier, du colza. Ces plantes riches et épuisantes viendront à propos mettre à profit cette fertilité que l'élevé des bestiaux aura communiqué à notre territoire.

Nos landes se couvriront d'arbres résineux. De nombreux essaims d'abeilles recueilleront sur nos montagnes des trésors parfumés qui s'évaporeront aujourd'hui sans utilité, comme les fleurs d'où ils émanent. Il n'est donc pas une branche d'agriculture qui ne prenne un grand développement.

Il en est de même de la navigation: des milliers de vaisseaux iront à la pêche de la baleine, et dans peu de temps nous aurons une marine capable de soutenir l'honneur de la France et de répondre à la patriotique susceptibilité des pétitionnaires soussignés, marchands de chandelles, etc.

Mais que dirons-nous de l'article Paris? Voyez d'ici les dorures, les bronzes, les cristaux en chandeliers, en lampes, en lustres, en candélabres, briller dans de spacieux magasins auprès de quels ceux d'aujourd'hui ne sont que des boutiques.

Il n'est pas jusqu'au pauvre résinier, au sommet de sa dune, ou au triste mineur au fond de sa noire galerie, qui ne voie augmenter son salaire et son bien-être.

Veuillez y réfléchir, Messieurs, et vous resterez convaincus qu'il n'est peut-être pas un Français, depuis l'opulent actionnaire d'Anzin jusqu'au plus humble débitant d'allumettes, dont le succès de notre demande n'améliore la condition.

Nous prévoyons vos objections, Messieurs; mais vous ne nous en opposez pas une seule que vous n'alliez la ramasser dans les livres usés des partisans de la liberté commerciale. Nous osons vous mettre au défi de prononcer un mot contre nous, qui ne se retourne à l'instant contre vous-mêmes et contre le principe qui dirige toute votre politique.

Nous direz-vous que si nous gagnons à cette protection, la France n'y gagnera point, parce que le consommateur en fera les frais?

Nous vous répondrons: Vous n'avez plus le droit d'invoquer les intérêts du consommateur. Quand il s'est trouvé aux prises avec le producteur, on toutes circonstances vous l'avez sacrifié.

Vous l'avez fait pour encourager le travail, pour accroître le domaine du travail. Par le même motif, vous devez le faire encore.

Vous avez été vous-mêmes au devant de l'objection. Lorsqu'on vous disait: Le consommateur est intéressé à la libre introduction du fer, de la houille, du sésame, du froment, des tissus; Oui, disiez-vous, mais le producteur est intéressé à leur exclusion.

Eh bien! si les consommateurs sont intéressés à l'admission de la lumière naturelle, les producteurs le sont à son interdiction.

Mais, disiez-vous encore, le producteur et le consommateur ne font qu'un. Si le fabricant gagne par la protection, il fera gagner l'agriculteur. Si l'agriculture prospère, elle ouvrira des débouchés aux fabriques.

Eh bien! si vous nous conférez le monopole de l'éclairage pendant le jour, d'abord nous achèterons beaucoup de suif, de charbons, d'huiles, de résines, de cire, d'alcool, d'argent de fer, de bronzes, de cristaux, pour alimenter notre industrie, et, de plus, nous et nos nombreux fournisseurs, devenus riches, nous consumerons beaucoup et répandrons l'aisance dans toutes les branches du travail national.

Direz-vous que la lumière du soleil est un don gratuit, et que, repousser des dons gratuits, ce serait repousser la richesse même, sous prétexte d'encourager les moyens de l'acquiescer?

Mais prenez garde que vous portez la mort dans le cœur de votre politique; prenez garde que jusqu'ici vous avez toujours repoussé le produit étranger parce qu'il se rapproche du don gratuit, et d'autant plus qu'il se rapproche du don gratuit.

Pour obtempérer aux exigences des autres monopoles, vous n'avez qu'un demi-motif; pour accueillir notre demande, vous avez un

Voyez la Revue: vol 1er Nos. 9, 13, 16, 22, 23 et 32; Vol. 2e Nos. 2, 6, 9 et 13; vol. 3e Nos. 4, 7, 2 bis, 10, 15, 19, 70, et 73, 88, 89.